Val-d'Or

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 17 juillet, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855, 2e Avenue, Val-d'Or.

970, rue Lévis : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition Arpenteurs-géomètres inc., pour le compte du Centre de services scolaires de l'Or-et-des-Bois, visant à fixer à 5 m plutôt qu'à 15 m, comme le prescrit la réglementation, la marge de recul minimale arrière applicable à une serre projetée à être érigée sur la propriété connue comme étant le lot 5 220 550 du cadastre du Québec.

388, rue Fournier : Demande de dérogation mineure présentée par Brosseau Société notariale inc., pour le compte de Mme Lucie Delisle et M. Serge Plante, visant à fixer à 1,8 m plutôt qu'à 2 m, comme le prescrit la réglementation, la distance minimale devant être observée entre la remise existante et la résidence érigées sur la propriété connue comme étant le lot 4 720 438 du cadastre du Québec.

186, rue des Parulines : Demande de dérogation mineure présentée par Mme Carole Dumais et M. Alexandre Mottet, visant à fixer à 5 m plutôt qu'à 3 m, comme le prescrit la réglementation, l'empiètement maximal autorisé d'une aire de stationnement située en façade du bâtiment principal érigé sur la propriété connue comme étant le lot 6 477 556 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe.vd@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 28 juin 2023.

Signé

Me Katy Veilleux, notaire
Assistante-greffière